

B.K./PRESIDENCE DU RUANDA  
TELETYPE DE "RUHENERI".

Ruhengeri, le 18/9/57

N° 2810/ Just. I/02

Ruhengeri



3298

A Monsieur le Greffier du Tribunal  
de Première Instance,  
à

ASSEMBLÉA .-

Monsieur le Greffier,

Comme suite à votre transmis du 17/8/57  
d'Exploits II de saisie arrêt contre Delvœux, jai l'hon-  
neur de vous renvoyer le dossier. Le sieur Delvœux ne ré-  
side pas à Ruhengeri et n'a jamais domicilié en ce Terri-  
toire.

L' HUISSIER,  
BENOIT, L.